

# ES-TU VICTIME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE ?



Tu as été témoin  
d'intimidation ou  
de violence et tu  
veux les dénoncer?

-  **Menaces verbales**
-  **Menaces physiques**
-  **Insultes**
-  **Mise à l'écart volontaire**
-  **Rumeurs**

## Qu'est-ce que l'intimidation et comment TU peux l'empêcher ou y faire face.

- Signale les actes d'intimidation à l'école en appelant le (718) 935-2288 ou en allant sur le site [Web du Département d'éducation](http://www.schools.nyc.gov/school-life/policies-for-all/respect-for-all) où tu trouveras plus d'informations :
- **NYC Well** peut te mettre en contact avec un service d'aide confidentiel en cas de stress ou encore de dépression, d'anxiété ou de consommation de drogue ou alcool. Appelle le 1-888-NYCWELL (1-888-692-9355), texte WELL au 65173 ou chatte sur [nyc.gov/nycwell](http://nyc.gov/nycwell).
- La page Web du département d'Éducation de la ville de New York **Respect pour tous : encourager les pratiques anti-intimidation** offre une grande variété de ressources à [www.schools.nyc.gov/school-life/policies-for-all/respect-for-all](http://www.schools.nyc.gov/school-life/policies-for-all/respect-for-all).
- **311** est le site Web officiel de la ville de New York pour obtenir des informations. Appelle le 311 ou va sur [www1.nyc.gov/311](http://www1.nyc.gov/311) pour obtenir des informations ou identifier et signaler des actes d'intimidation.
- La ligne d'assistance téléphonique de **Youth Connect du DYCD** est un service de ressources et de références pour les jeunes, les familles et les organisations communautaires. Appelle le 1-800-246-4646 ou le 646-343-6800 ou envoie un e-mail à [youthconnect@dycd.nyc.gov](mailto:youthconnect@dycd.nyc.gov).



**T'informer sur l'intimidation peut aider ! Tu sauras mieux comment l'empêcher, tu te sentiras moins seul(e) et tu auras plus confiance en toi. Nous pouvons arrêter l'intimidation et la violence en traitant les autres avec dignité et respect, et en les acceptant comme ils sont.**



Department of  
Education

Department of  
Youth & Community  
Development

La loi locale 213 de 2018 stipule qu'il appartient à la ville d'initier des programmes éducatifs pour promouvoir les ressources disponibles afin de sensibiliser les jeunes aux problèmes d'intimidation et de violence et aux moyens de les empêcher.